

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 06/11/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241105-138779-DE-1-1

**Séance du mardi 5 novembre
2024
D-2024/305**

Date de mise en ligne : 07/11/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 5 novembre 2024, à 10h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

suspension de séance de 13H09 à 14H13 et de 17H58 à 18H06

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 11H35, Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H00, Monsieur Nicolas PEREIRA présent jusqu'à 13H09, Monsieur Monsieur Thomas CAZENAVE présent sauf de 12H10 à 14H13, Monsieur Francis FEYTOUT présent sauf de 14H13 à 16H00, Madame Brigitte BLOCH présente à partir de 11H49, Monsieur Didier CUGY présent à partir de 12H43 et Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 14H18.

Excusés :

Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Reversement des cofinancements perçus pour la mise en œuvre du projet d'aménagement du parc de l'arrière base de la base sous-marine mené par Bordeaux Métropole pour le compte de la Ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par la délibération n°2012/402 du Conseil municipal du 16 juillet 2012, le Maire a été autorisé à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des espaces publics du programme d'aménagement des Bassins à flot. Cette convention délègue la maîtrise d'ouvrage unique à Bordeaux Métropole pour les travaux d'aménagement des parcs paysagers.

Le futur parc végétalisé de 4 hectares, situé derrière la Base sous-marine, vise à renforcer la résilience de la ville face au changement climatique et à intégrer davantage de nature en milieu urbain. Ce projet prévoit la désimperméabilisation des sols, la diversification et la densification des plantations, créant ainsi 3 hectares d'espaces entièrement perméables. Les travaux incluent la plantation d'essences locales pour offrir aux habitants un nouveau poumon vert. La désimperméabilisation des sols permettra de rétablir le cycle naturel de l'eau, favorisant l'infiltration de l'eau de pluie dans la nappe phréatique et créant un îlot de fraîcheur.

Conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage, les sommes avancées par Bordeaux Métropole pour les travaux du parc seront remboursées par la Ville.

Bordeaux Métropole a sollicité, au nom de la Ville de Bordeaux, des subventions auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de l'État dans le cadre du Fonds vert. D'autres subventions sont également recherchées, notamment auprès de l'Union européenne (FEDER).

Le 6 décembre 2024, une délibération sera présentée au Conseil de Métropole pour autoriser le reversement des subventions perçues pour le compte de la Ville de Bordeaux concernant le projet du parc de l'arrière-base de la Base sous-marine. La Métropole versera le financement à la Ville dès qu'elle aura elle-même reçu les cofinancements.

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention annexée et tout autre document y afférent.
- Encaisser les recettes correspondant aux subventions perçues par Bordeaux Métropole pour le compte de la Ville. Les recettes seront ouvertes :

Le reversement à la Ville de Bordeaux des subventions perçues par BM de l'Etat au titre du Fonds Vert et de l'Agence de l'eau sera retracé sur le compte 13251 – fonction 511.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 novembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Claudine BICHET



Convention portant sur le reversement des cofinancements perçus par la Ville

Entre

La Ville de Bordeaux,
Située Place Pey Berland à Bordeaux,
Représentée par Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux,

ci-après dénommée "la Ville"

Et

Bordeaux Métropole
Située Esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux,
Représentée par Christine BOST, Présidente.

ci-après dénommée "la Métropole"

Préambule

Dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation des espaces publics du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot, Bordeaux Métropole a acquitté les factures relatives aux travaux d'aménagement du parc de l'arrière-base de la Base sous-marine. La ville de Bordeaux rembourse la Métropole pour les dépenses qu'elle a engagée conformément aux modalités de paiement de ladite convention.

Etant donné que la Métropole a recherché des cofinancements pour les travaux d'aménagement du parc de l'arrière-base de la Base sous-marine, il convient de reverser ces recettes à la Ville de Bordeaux.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention vise à définir les modalités de reversement à la Ville de Bordeaux des cofinancements perçus par la Métropole, pour le projet d'aménagement du parc de l'arrière-base de la Base sous-marine.

Article 2 – Modalités de reversement

La Métropole s'engage à reverser à la Ville le montant des cofinancements perçus pour le projet d'aménagement du parc de l'arrière-base de la Base sous-marine, dont le coût est supporté par la Ville.

Le montant à reverser sera calculé sur la base du montant des factures acquittées par la Métropole, lui-même calculé sur la base des dépenses certifiées par la Métropole pour la réalisation de ces prestations.

Ce montant sera versé à la Ville dès lors que la Métropole aura elle-même encaissé le financement.

Le reversement à la Ville de Bordeaux des subventions perçues par BM de l'Etat au titre du Fonds Vert et de l'Agence de l'eau sera retracé sur le compte 13251 – fonction 511.

Article 3 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention est valable jusqu'au reversement effectif de l'intégralité des cofinancements encaissés par la Métropole pour le projet d'aménagement du parc de l'arrière-base de la Base sous-marine.

Article 4 – Exécution de la convention

Madame Bost et Monsieur Hurmic, ou leurs représentants, sont habilités à signer tous documents afférents à cette affaire.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire,
Pierre Hurmic

Pour Bordeaux Métropole
La Présidente
Christine BOST